



Ménéstreau-en-Villette

MAIRIE

35 place du 11 Novembre

Ouverture : de 9h à 12h

du lundi au samedi

Tél: 02.38.76.90.35

www.menestreau-en-villette.fr

accueil-cmev45@orange.fr

[f Ménéstreau-en-Villette-Mairie](https://www.facebook.com/Menestreau-en-Villette-Mairie)

[Menestreauenvillette](https://www.instagram.com/Menestreauenvillette)



PanneauPocket

BIBLIOTHÈQUE

43 place du 11 novembre

Horaires 2026

Périodes d'ouverture :

Mercredi de 10h30 à 12h

Vendredi de 18h à 19h

Samedi de 10h30 à 12h30

Uniquement le samedi pendant les vacances scolaires



DÉCHETTERIE (période d'été)

Périodes d'ouverture :

Lundi de 14h00 à 17h30

Mercredi de 8h30 à 12h00

Samedi de 14h00 à 17h30

Rue des Falourdes, zone d'activités

<http://smictomdesologne.com>



AGENDA

GOUTER DES AÎNÉS

26 mai

CONCERT MENESTRELLIA

30 mai

ATELIER DES COPAINS LA TROUPE DES ENFANTS

31 mai

VIDE GRENIER DES MÉNESTRELLIENS

7 juin

FÊTE DE LA MUSIQUE & 140 ANS DU CENTRE DE SECOURS DE MÉNESTREAU

20 juin

KERMESSE DE L'ÉCOLE

27 juin

Ménéstreau

Maï 2026

Infos

Feuillet
municipal
n° 197



**Chères Ménéstréennes,
Chers Ménéstréens**

Je vous remercie de la confiance que vous avez accordée le 15 mars dernier à la liste Notre Village, Votre Avenir ! que j'ai eu l'honneur de conduire.

Sachez que nous sommes conscients de la responsabilité qui nous incombe et nous mettons tout en œuvre pour être à la hauteur de vos attentes, tout au long de ces six, voire sept années à venir.

Nous nous sommes tous mis au travail très vite et avons poursuivi les travaux déjà engagés pour l'embellissement de notre village.

Nous ne sommes qu'au début de l'aventure mais de nombreux dossiers nous préoccupent beaucoup comme la sécurité dans notre village, encourager la venue de nouveaux habitants et autant de chantiers qu'il faudra mettre en œuvre dans les mois à venir.

La mise en place et le travail des commissions, tenus par les adjoints très actifs, particulièrement occupés par les affaires de la commune, (travaux, associations, animations, communication,...) a débuté et permettra une bonne concertation pour la réalisation de nos projets. Les conseillers municipaux volontaires et concernés par ces réunions ont également un programme bien chargé.

Mais bien d'autres projets se dessinent à l'horizon et nous ne manquerons pas de vous tenir régulièrement informés.

Il nous importe que la qualité de vie à Ménéstreau-en-Villette soit optimale, que les habitants du village soient fiers et heureux d'y vivre. Nous nous efforçons de toujours travailler en ce sens. Nous nous investissons, au quotidien pour améliorer le confort de tous, aidés en cela aussi par l'équipe du personnel communal sur laquelle nous savons pouvoir compter.

Avec, tous les élus nous continuerons d'écouter, de vous rencontrer, de servir et de considérer tous les Ménéstréens de la même façon. Comme vous le savez, vous êtes toujours les bienvenus à la mairie de votre village.



Je terminerai en soulignant le travail effectué par **Denis TRÉMAULT** au service de Ménéstreau-en-Villette et de ses habitants pendant de nombreuses années.

Bien à vous,

Béatrice DE RUYVER



Ménestreau-en-Villette

DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE MÉNESTREAU-EN-VILLETTE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 MARS 2026 À 19 H 00

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Ménestreau-en-Villette (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie.

Étaient présents : Mme Béatrice DE RUYVER, M. Fabrice WEBER, Mme Virginie VALLEE, M. Jean-Marc CADET, Mme Véronique VANDENECKHOUTTE, M. Mathieu MARCHAND, Mme Marine NUNES, M. Emmanuel PLASSON, Mme Brigitte AUBERT, M. Jocelyn BRENGEL, Mme Isabelle DUFLOS, M. Olivier ZANON, Mme Elodie ARIEL, M. Nathan GRANGER BONNEVILLE et Mme Evelyne GAUDRY.

Monsieur Nathan GRANGER BONNEVILLE a été élu Secrétaire.

Après appel des nouveaux élus, Madame Béatrice DE RUYVER, doyenne d'âge, procède à l'installation du conseil municipal.

Tout d'abord, elle donne lecture de la « Charte de l'élu local ».

Ensuite, elle demande aux membres de l'assemblée de procéder à l'élection du Maire et des Adjointes.

Élection du Maire

Un seul candidat s'est présenté, à savoir : Béatrice DE RUYVER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : néant

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Madame Béatrice DE RUYVER a obtenu quinze voix.

Madame Béatrice DE RUYVER ayant obtenu la majorité des voix a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Détermination du nombre de postes d'Adjointes

Madame la Maire rappelle que la création du nombre d'adjointes relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjointes sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjointes.

Elle rappelle qu'en application des délibérations antérieures la commune disposait, à ce jour, de quatre adjointes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à quatre le nombre des adjointes au Maire de la commune.

Élection des Adjoints au Maire

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Une seule liste s'est présentée constituée de : Véronique VANDENEECKHOUTTE, Jean-Marc CADET, Virginie VALLEE et Fabrice WEBER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : néant

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :	Véronique VANDENEECKHOUTTE	: 15 voix
	Jean-Marc CADET	: 15 voix
	Virginie VALLEE	: 15 voix
	Fabrice WEBER	: 15 voix

Madame Véronique VANDENEECKHOUTTE, Monsieur Jean-Marc CADET, Madame Virginie VALLEE et Monsieur Fabrice WEBER ont été proclamés adjoints au Maire et ont été immédiatement installés.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par quinze voix, DÉCIDE pour la durée du présent mandat, de confier à Madame la Maire différentes délégations en particulier de réaliser des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; de passer les contrats d'assurance ; de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ; d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, etc ...



Se préparer aux fortes chaleurs...



Dans le cadre du plan de gestion des vagues de chaleur, la mairie de Ménestreau en Villette constitue un registre nominatif des personnes âgées et/ou en situation de handicap vulnérables ((isolées, sous traitement médical, femme enceinte...) vivant à domicile, afin de prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une éventuelle canicule.

L'objectif de ce registre est de permettre, en cas de fortes chaleurs, l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des populations vulnérables.

Si vous êtes une personne isolée, le formulaire d'inscription est disponible en mairie ou à télécharger sur le site internet de la commune



DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE MÉNESTREAU-EN-VILLETTE

COMpte-REndu SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 30 MARS 2026 À 19 H 00

L'an deux mille vingt-six, le lundi trente mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Ménestreau-en-Villette (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Mme Béatrice DE RUYVER

Étaient présents : Mme Béatrice DE RUYVER, Maire, Mmes Véronique VANDENEECKHOUTTE et Virginie VALLEE, M. Fabrice WEBER, Adjoints, M. Mathieu MARCHAND, Mme Marine NUNES, M. Emmanuel PLASSON, Mme Brigitte AUBERT, M. Jocelyn BRENGEL, Mme Isabelle DUFLOS, Mme Elodie ARIEL, M. Nathan GRANGER BONNEVILLE et Mme Evelyne GAUDRY

Étaient absents excusés : M. Jean-Marc CADET qui donne pouvoir à Mme Béatrice DE RUYVER
M. Olivier ZANON qui donne pouvoir à M. Mathieu MARCHAND

Monsieur Nathan GRANGER BONNEVILLE a été élu Secrétaire.

Mise en place et désignation des membres des commissions communales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, met en place des commissions communales :

• **Commission « Finances »**

Responsable : Virginie VALLEE

Membres : Véronique VANDENEECKHOUTTE, Jean-Marc CADET, Fabrice WEBER, Emmanuel PLASSON, Nathan GRANGER BONNEVILLE

• **Commission « Travaux, Voirie »**

Responsable : Jean-Marc CADET

Membres : Fabrice WEBER, Jocelyn BRENGEL, Mathieu MARCHAND, Marine NUNES, Olivier ZANON, Emmanuel PLASSON

• **Commission « Urbanisme »**

Responsable : Jean-Marc CADET

Membres : Fabrice WEBER, Marine NUNES, Olivier ZANON

• **Commission « Chemins »**

Responsable : Fabrice WEBER

Membres : Véronique VANDENEECKHOUTTE, Virginie VALLEE, Jocelyn BRENGEL

• **Commission « Communication »**

Responsable : Fabrice WEBER

Membres : Véronique VANDENEECKHOUTTE, Evelyne GAUDRY, Olivier ZANON, Emmanuel PLASSON, Nathan GRANGER BONNEVILLE

• **Commission « Fêtes et animations »**

Responsable : Virginie VALLEE

Membres : Véronique VANDENEECKHOUTTE, Isabelle DUFLOS, Mathieu MARCHAND, Brigitte AUBERT, Marine NUNES, Evelyne GAUDRY, Elodie ARIEL, Nathan GRANGER BONNEVILLE

• **Commission « Développement durable »**

Responsable : Virginie VALLEE

Membres : Véronique VANDENEECKHOUTTE, Isabelle DUFLOS, Brigitte AUBERT, Elodie ARIEL, Nathan GRANGER BONNEVILLE

- **Commission « Associations »**

Responsable : Virginie VALLEE

Membres : Isabelle DUFLOS, Brigitte AUBERT, Elodie ARIEL, Mathieu MARCHAND

- **Commission « Aînés et Affaires sociales »**

Responsable : Véronique VANDENEECKHOUTTE

Membres : Isabelle DUFLOS, Brigitte AUBERT, Elodie ARIEL, Evelyne GAUDRY, Emmanuel PLASSON

- **Commission « Jeunesse et Scolaire »**

Responsable : Véronique VANDENEECKHOUTTE

Membres : Brigitte AUBERT, Marine NUNES, Mathieu MARCHAND, Olivier ZANON,
Nathan GRANGER BONNEVILLE

- **Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)**

Membres titulaires : Jean-Marc CADET, Fabrice WEBER, Jocelyn BRENGEL

Membres suppléants : Olivier ZANON, Emmanuel PLASSON, Mathieu MARCHAND

- **Commission de contrôle des listes électorales**

Membre titulaire : Marine NUNES

Membre suppléant : Emmanuel PLASSON

Indemnités de fonctions allouées au Maire et aux Adjoint

Le conseil municipal fixe, avec effet au 20 mars 2026, le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions :

- de **Maire** au taux de 45 % de l'indice 1027 ;
- d'**Adjoint** au taux de 17 % de l'indice 1027.

QUESTIONS DIVERSES

- **Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)**

Une consultation a été lancée auprès de deux organismes : UFCV et Cigales et Grillons en vue de la réalisation, comme chaque année, d'un A.L.S.H. sur la période du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2026, soit une durée de 4 semaines.

- **« Cougnou Aventure » du dimanche 22 mars 2026 et représentation théâtrale week-end 28 et 29 mars 2026**

Madame la Maire remercie :

- ↳ l'ensemble des membres de l'association « Ménestréliens en Fête » et des bénévoles pour leur investissement dans le cadre de la préparation et l'organisation de cette journée qui a animé notre village ;
- ↳ l'association « Atelier des Copains » pour la programmation de la pièce « La Souricière » œuvre d'Agatha Christie qui a eu un grand succès lors des deux séances proposées.

- **Fête de la musique 2026**

Elle aura lieu le samedi 20 juin 2026. Son programme est en cours d'élaboration.

L'horloge de l'église côté Mairie cloche... elle n'est pas à l'heure. Lors de sa dernière visite le campaniste l'a remise à l'heure mais la réparation n'a pas été efficace... Il est donc prévu qu'il revienne.





Fête du Printemps des Aînés

Organisée par la Commune de Ménéstreau-en-Villette

DATE À RETENIR

MARDI

26

MAI

VENEZ PASSER UN APRÈS-MIDI FESTIF ET CONVIVAL !



ANIMATION MUSICALE
C'est l'heure de danser et chanter !



GOÛTER GOURMAND
Boissons chaudes et douces gourmandises offertes



PARTAGE ET RENCONTRES
Un moment privilégié pour se retrouver



À LA MAISON DES ASSOCIATIONS
ROUTE DE VOUZON

À PARTIR DE 14H30
(Accueil dès 14h15)

Un courrier d'invitation a été adressé aux personnes concernées

**Votre association organise une manifestation ?
Contactez la Mairie pour que nous relayons l'information !**

A l'occasion de ses **140 ans**, le **Centre d'Incendie et de Secours de Ménéstreau** en Villette organise une journée "Portes Ouvertes" **le samedi 20 juin 2026**.

Ils sont à la recherche de documents retraçant ces 140 années d'histoire (photos, documents papiers, archives d'époque, habits, etc...)

Vous avez en votre possession des éléments que vous souhaiteriez partager ? n'hésitez pas à les contacter :

Mail : amicale_mev@sdis45.fr

Jérémy GLORIAN (Président Amicale) 06 34 24 49 22

Sabrina PELLERIN (Cheffe de Centre) 06 31 67 28 97

Merci par avance !



Ménestreau en Fête

VIDE GRENIER

7 JUIN 2026

8h-17h

RESTAURATION
& BUVETTE

MÉNESTREAU EN VILLETTE
Rue des Écoles

Exposants : 2.5€ / mètre
ouverture exposants à 6h

Réservation sur Hello Asso :
Paiement à la réservation
Renseignements auprès de
Mélina : 06 63 73 88 92



Réservé aux particuliers
Véhicules autorisés mais immobiles jusqu'à 17h

Réservé aux particuliers
Véhicules autorisés mais immobiles
jusqu'à 17h

CONCERTS

Ménestreau en Villette

Samedi 30 mai

Groupe de JAZZ

18h *Vents de folie*

Devant
la Mairie

Les clés nickelées

Ensemble de clarinette de la
Musique municipale d'Orléans

20h30 *Ménestrellia*

Eglise
Notre Dame

Chorale

Direction Eric Dardaine

Participation libre

**Groupe
Comédie Musicale**

Direction Jean-Claude Chevillon





JOURNÉE PORTE OUVERTE

CIS DE MÉNESTREAU-EN-VILLETTE

**SAMEDI
20 JUIN 2026**

10H - 17H

**VENEZ DÉCOUVRIR
VOTRE CASERNE !**

Petits et grands, venez à la rencontre des sapeurs-pompiers et partagez une journée riche en découvertes et en animations.



**POUR LES
140 ANS
DE LA CASERNE**

**ATELIERS
GESTES QUI SAUVENT**

**ATELIERS
INCENDIES**

**GRANDE ÉCHELLE
D'ORLÉANS SUD
PRISES DE PHOTOS
SOUVENIRS POSSIBLES**

**ET PLEINS
D'AUTRES ENCORE...**

**CIS DE MÉNESTREAU-EN-VILLETTE
ROUTE DES SAINTS MARTIN 395**

Programme du jour

- 10h00** **OUVERTURE DES PORTES**
Animations et démonstrations :
Incendie - Secourisme - Histoire -
Concours de dessins - Ateliers enfants
- 11h30** **CÉRÉMONIE 140 ANS**
Avec la participation de l'Harmonie de
Ménestreau-en-Villette
- 12h00** **PAUSE DÉJEUNER**
Repas traiteur possible sur place
- 13h00** **REPRISE DES ANIMATIONS**
Animations et Démonstrations :
Incendie - Secourisme - Histoire - Grande échelle
- Concours de dessins - Ateliers enfants
- 17h00** **FIN DES PORTES OUVERTES**
- 18h00** **FÊTE DE LA MUSIQUE**
Devant la caserne

Venez nombreux !!!



FÊTE DE LA MUSIQUE

Ménestreau-en-Villette

**SAMEDI
20
JUIN
2026**

À PARTIR DE 19H

**CASERNE
DES POMPIERS
ROUTE DES SAINTS MARTIN**

PROGRAMME

- DUO SELO**
- KARAOKÉ**
- HARMONIE DE
MÉNESTREAU**
- KARAOKÉ**

**RESTAURATION
ET BOISSONS
possibles sur place!**

*Venez nombreux pour une
soirée festive et conviviale !*



Travaux au forage route de Marcilly.

Après le passage de la canalisation de futur forage au château d'eau route de Marcilly et rue du Château d'Eau sur 1100 mètres, les travaux continuent. Le site a été raccorder en électricité par Enedis et l'installation du local au dessus du forage qui accueillera le matériel de pompage et de traitement de l'eau est en cours.



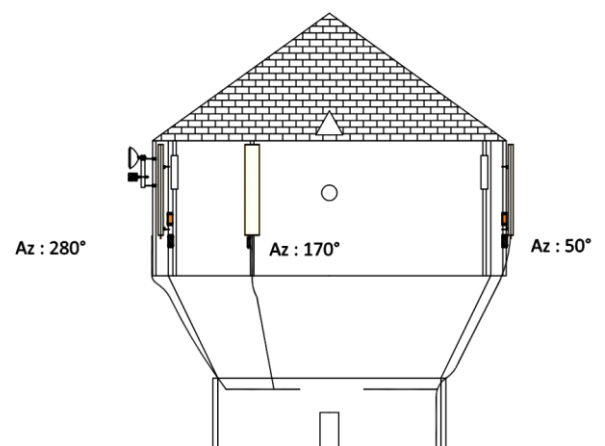
Le site sera par la suite clôturé afin d'en limiter l'accès.

Travaux de remplacement des antennes TELECOM

Les opérateurs télécom présents sur Ménéstreau vont conduire prochainement des travaux de remplacement des antennes de téléphonie mobile afin d'améliorer et moderniser la qualité de communication sur la commune.

Ces antennes se situent sur le château d'eau et sur le pylone métallique au pied du centre de secours route des Saint Martin.

Des coupures ponctuelles sont à prévoir, nous vous tiendrons informés dans la mesure du possible.



La fermeture du réseau cuivre sur Ménéstreau en Vilette interviendra en 2030. A cette échéance les services téléphoniques dits de « ligne fixe » et internet via ADSL cesseront alors de fonctionner.

Les utilisateurs du réseau cuivre actuel devront avoir migré sur une autre technologie disponible (fibre ou satellite).



Marché du mercredi matin – place du 8 Mai



Une nouvelle arrivante sur notre marché du mercredi : Madame BACIOCCHI : détaillante **fromagère**, elle commercialise du chèvre du Berry et produits divers tel que de l'huile de noix et des vins de la région (Reuilly, Quincy).

Elle sera présente tous les **mercredis matin 8h30 12h** et sera installée en face du relais de Sologne ; tout comme le **maraicher Jonathan Bellenoue** (place du 8 mai).

Pour rappel également, la vendeuse de **poissons** est présente les mercredis semaines paires après-midi.



Nous sommes trop régulièrement interpellés sur le non-respect des plages horaires pour les travaux extérieurs bruyants, nuisant au bon voisinage.

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ...) **doivent être impérativement être effectués** :

**Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12h et de 14h à 19 h 30,
Le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
Le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h.**

Nous vous rappelons également que les aboiements intempestifs peuvent être considérés comme des nuisances sonores, encadrées par plusieurs textes de loi :



Article 1385 du Code civil : il rappelle que le propriétaire d'un animal est responsable des dommages causés par celui-ci, y compris les nuisances sonores.



ETAT CIVIL

Naissances

MERLO Achille

31/12/2025

GINESTET Selden

27/03/2026

DECÈS

JACQUET Jean-Pierre

15/12/2025

GIRARDOZ Sylviane

19/02/2026

TROISPOUX Jean

01/03/2026